

*Le présent, ce sont malheureusement aussi toutes ces heures douloureuses traversées au début de l'été dernier et à jamais gravées dans nos mémoires.*

*Pour que de telles catastrophes ne se reproduisent pas dans l'avenir, c'est aujourd'hui qu'il convient de tout faire pour prévenir et préparer. Et ce sont ces travaux que la municipalité a déjà commencés à mener ici à La Palud, là dans la plaine de l'Argens, là encore du côté de Saint-Aygulf.*



La 2<sup>e</sup> réunion du comité de suivi s'est déroulée à la villa Aurélienne le 30 novembre dernier

**Les inondations des 15 et 16 juin demeureront sans aucun doute l'un des événements marquants de l'année 2010.**

**Au-delà des blessures humaines et morales, c'est la volonté du "plus jamais ça" qui a conduit la ville de Fréjus à mettre en place un comité de suivi, présidé par le premier adjoint, Francis Tosi.**

**Ce comité accueille de nombreux services municipaux, de la communauté d'agglomération, mais également les élus des communes limitrophes, Puget et Roquebrune, ou encore l'association "Viva", créée à la fin de l'été suite à cette catastrophe. Sa mission première consiste à coordonner les futures actions pour éviter qu'un tel drame ne se reproduise.**

6

## Mise en place d'un comité de suivi des inondations

# Coordonner une politique commune de prévention

À la suite des crues de juin dernier ayant entraîné les conséquences que l'on sait, la ville de Fréjus a pris le problème des risques liés inondations à bras le corps.

Ainsi, la première réunion du comité de suivi, présidée par le premier adjoint, Francis Tosi, s'est déroulée le 21 octobre. La deuxième a eu pour cadre fin novembre la villa Aurélienne et, outre les élus et services municipaux concernés, y étaient représentées la communauté d'agglomération de Fréjus - Saint-Raphaël, les municipalités de Puget et Roquebrune, l'association "Viva" (Vivre installés au val d'Argens, présidée par Jean-Noël Brandenburger).

Et les prochaines réunions, dès ce mois de janvier, devraient encore être élargies "à des représentants de la commune du Muy et de la CAD (Communauté d'agglomération dracénoise), du corps des pompiers, voire aussi des représentants de l'hôtellerie de plein air", a ainsi suggéré Francis Tosi.

### Première mesure concrète : le plan d'évacuation

Car la mission première de ce comité de suivi, outre un suivi des actions en cours concernant la réparation des dégâts occasionnés par cette catastrophe, est bien de mettre en œuvre des actions concrètes et concertées avec toutes les parties prenantes, pour parer de nouvelles crues et éviter un nouveau drame, tout en étant le plus efficaces possibles. En tout premier lieu de ces actions figure un mode opératoire pour assurer l'évacuation.

Cette première mesure concrète a d'ailleurs déjà été définie ainsi que l'a détaillée Bernard Tardif, adjoint délégué à la sécurité. "La loi impose au maire l'alerte et la sauvegarde, donc l'évacuation, de la population."

Le plan d'évacuation établi "prend 3 heures, et il a été bien sûr tenu compte de tout un ensemble de paramètres (flux, une vitesse moyenne de 5 km/h, etc)".

### Des mesures concertées avec les communes voisines

À H-4, "dès l'état de vigilance décrété, tous les administrés résidant dans la plaine, dont les numéros auront été répertoriés, recevront un SMS d'alerte. Lequel sera doublé d'un message vocal (sur le portable ou le fixe) avec un système de traçabilité nous indiquant la bonne information de ces administrés. Pour les gestionnaires de campings, un réseau radio leur sera dédié. Et si l'un de ces systèmes devait dysfonctionner, restent les ressources humaines, la police municipale et le personnel mairie".

Et la ville entend bien utiliser tous les moyens à disposition. Ainsi, "Mosaïque FM", la station locale (89,5 sur la bande FM) constituera "un relais, un outil supplémentaire pour diffuser les communiqués".

Mais la plaine de l'Argens est également un haut lieu de l'hôtellerie de plein air.

À ce sujet, "il est clair que madame la sous-préfète, Corinne Orzechowski, souhaitera visiter

tous les campings avant d'accorder une autorisation d'ouverture".

Des campings qui ont par ailleurs souscrit à un certain nombre de prescriptions imposées par les services de l'État. "Comme l'édification d'une aire de confinement d'une hauteur supérieure au niveau de la crue, soit 2,50 m à 3 m, susceptible d'accueillir 2 personnes au m². Toutefois, pour permettre à ces établissements de reconstituer leur trésorerie après les pertes enregistrées durant cette saison 2010, un délai leur est accordé pour cette réalisation. Mais tous devront être aux normes pour la saison 2012."

Au final, dans la zone impactée par la montée des eaux en juin dernier, plus de 10.000 personnes étaient ainsi concernées par ce plan d'évacuation. C'est dire si effectivement l'efficacité optimale d'un tel plan passe par une concertation générale, notamment avec les communes voisines car "il est certain, par exemple, que la ville de Fréjus seule ne dispose pas d'assez de lieux à même d'accueillir ces éventuels naufragés".

### Un immense chantier à poursuivre en équipe !

La plaine, La Palud (lire page suivante), l'aide sociale aux sinistrés, les travaux... autant de domaines abordés au cours de cette réunion. Tout comme, également, les mesures à envisager pour remettre l'Argens dans son lit originel. Mais "surtout, conclura Francis Tosi, un immense travail d'équipe à faire, comme nous le faisons déjà au niveau de la commune même de Fréjus, entre les élus et les fonctionnaires de nombreux services. Et qui ne sera efficace que dans ce sens".

### L'INFO EN PLUS !

#### BILAN CHIFFRÉ COMPLET DES INONDATIONS SUR INTERNET

Il nous est impossible, dans les colonnes du magazine municipal, de présenter le bilan complet et chiffré des inondations des 15 et 16 juin 2010 et des actions mises en place dans ce cadre.

Mais il est possible de télécharger le dossier de presse concerné sur le site internet de la ville de Fréjus, à l'adresse suivante : [www.ville-frejus.fr](http://www.ville-frejus.fr)



Emplacement  
du futur  
bassin  
de rétention

La Vernède

Le Compassis

La Garonne

Passages sous la RN7

© image Google Earth

## Au chevet de La Palud...

Mettre la zone d'activités de La Palud totalement hors d'eau, tel est le défi que souhaite relever la municipalité de Fréjus.

Au lendemain des inondations de 2006, la ville avait commandité, auprès du cabinet marseillais Egis, une étude de faisabilité des travaux à entreprendre. *"Plusieurs solutions avaient été définies et la ville a opté pour trois phases distinctes de travaux."*

Trois phases étalées dans le temps - du fait des études d'impact obligatoires notamment - et qui mettraient le site hors d'atteinte, respectivement, des crues décennales (phase 1), centennales (phases 2 et 3).

### ► Phase 1 : création d'un bassin de rétention de 8 hectares

Protéger La Palud des crues de la Vernède et du Compassis, les deux cours d'eau qui entourent la zone d'activités, telle est la première mesure envisagée au moyen d'un *"bassin de rétention de 8 hectares"*, prenant place à l'ouest de la zone d'activités et de l'hôtel situé RN7.

À noter que la Vernède descend du lieu-dit La Lieutenant sur la commune de Puget et vient lécher La Palud sur tout son flanc ouest, avant de passer, en trois endroits différents, sous la RN7 et la voie ferrée (voir visuel ci-dessus).

Tandis que le Compassis arrive par le nord, de Caïs, longe La Palud sur son flanc est cette fois, avant de

rejoindre la Garonne. Cette dernière traverse la zone d'activités d'est en ouest et vient se jeter dans la Vernède.

La municipalité a donc *"travaillé d'arrache-pied avec les services de l'État en sous-préfecture pour obtenir une autorisation d'urgence de remodelage du terrain"* et lancé la réalisation du bassin de rétention sur ce premier trimestre 2011.

Dans le même temps, la berge qui longe la ZA à l'ouest sera surélevée pour éviter tout nouveau débordement de la Vernède par ce côté donc.

### ► Phase 2 : le Compassis redressé et détourné

Si ce bassin de rétention *"servira en premier lieu de tampon"*, il conviendra par la suite de *"détourner le Compassis au Nord de la ZA, pour le ramener vers la Vernède et le bassin de rétention"*.

Mais sur ce point précis, *"nous nous heurtons ici à la loi Bouchardeau sur l'eau et, de fait, à des études d'impact longues et compliquées. Aussi ces travaux ne pourront pas être entrepris avant deux ans"*.

*"De plus, il sera primordial de prévoir des clapets anti-retour au niveau du confluent Vernède-Garonne, pour éviter que l'eau, précisément, ne remonte la Garonne, et ne vienne donc à nouveau inonder le centre de La Palud."*

La mise en place de pompes renverra enfin l'eau vers le Reyran, et il est prévu

d'ériger des protections à l'ouest et au nord pour établir une protection complète et *"fermer La Palud des deux côtés en quelque sorte"*.

### ► Phase 3 : édifier une retenue collinaire en amont

Enfin, la 3<sup>e</sup> étape consistera en l'édification d'une retenue collinaire, au nord de l'autoroute, sur la commune de Puget-sur-Argens.

*"Là, on mettrait à l'abri de toutes les crues possibles."*

*"À ce niveau, des solutions existent aussi, qui sont complexes, mais nous les étudierons au fur et à mesure."*

Les solutions sont donc clairement identifiées, mais elles seront longues pour être totalement mises en œuvre.

En attendant, l'ASL des propriétaires de La Palud, l'Association Palud-Gabian Avenir et la ville travaillent de concert, redoublant de vigilance pour maintenir La Palud à la surface, surveillant les différentes garonnes et rivières sur la zone, leur bon entretien de manière à favoriser un écoulement correct des eaux.

Un dispositif d'alerte a également été mis en place.

Qui a déjà eu l'occasion de faire ses preuves fin novembre, lorsqu'un fort orage a amené un cumul de pluies valant un mois de précipitations en l'espace de 36 h seulement...

Car, au final, c'est décidément toujours la nature qui commande...

## en bref...

**La mairie s'adresse aux compagnies d'assurance**

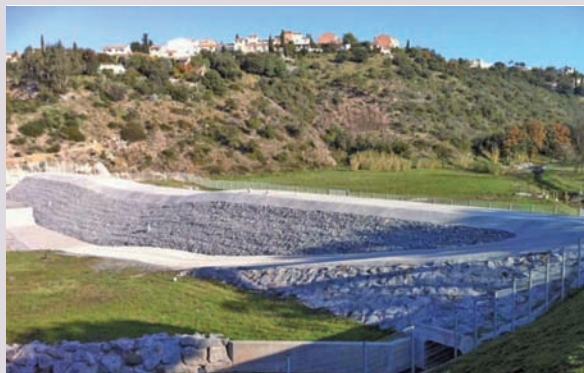
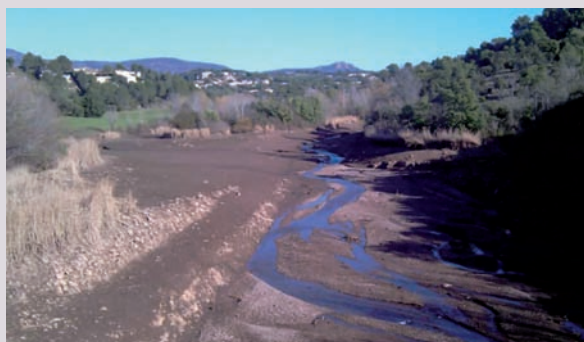
*"À la suite de ces inondations, La Palud a compté 237 entreprises sinistrées, 110 bâtiments touchés sur les 30 hectares que couvre la zone. Aujourd'hui, à peu près 90% de ces entreprises ont pu reprendre leur activité. Non sans que des problèmes se soient faits jour avec les compagnies d'assurance, mais la plupart d'entre elles ont fini par procéder aux indemnisations."*

Jean-Claude Tosello indique ainsi *"être intervenu, à travers un courrier auprès de ces compagnies d'assurances, pour expliquer la volonté de la commune d'effectuer les travaux nécessaires à la mise hors d'eau de la zone d'activités de La Palud"*.

Si bien qu'aujourd'hui, *"de nombreux retours nous apprennent que ce courrier a à coup sûr influé sur l'attitude des compagnies pour accepter d'assurer à nouveau les entreprises de la zone d'activités"*.

# Contrôles des ouvrages hydrauliques de lutte contre les inondations

*La “police de l’eau” a inspecté les sites en décembre et a dressé un constat favorable.*



La communauté d'agglomération, qui a compétence en matière de lutte contre les inondations des cours d'eau de la Garonne, du Valescure et du Pédégal, gère 4 ouvrages hydrauliques pour l'écêtement de crues. Le barrage des Cous de 22 m de haut et de capacité maximum de 2 millions de m<sup>3</sup>, le barrage du Saint-Esprit, de 22 m de haut et de 0,5 million de m<sup>3</sup> de capacité, le barrage du Peyron de 5 m de haut et de 48.000 m<sup>3</sup> de capacité et le bassin d'orage du Castellas de 3 m de haut et de 31.000 m<sup>3</sup> de capacité.

L'exploitation réalisée par les services techniques de la collectivité consiste à maintenir en état de fonctionnement l'instrumentation de surveillance, contrôler les organes de vidange et le génie civil de chaque ouvrage et nettoyer chaque barrage et sa retenue. Elle consiste également à surveiller les ouvrages lors d'événement météorologique et en situation de remplissage de la retenue.

Ce travail est complété par une mission d'expertise et d'assistance annuelle déléguée à un prestataire spécialisé dans l'étude du comportement des infrastructures hydrauliques. Le contrôle annuel des ouvrages a été réalisé par la Police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), avec l'appui technique du CEMAGREF jusqu'à la fin de l'année. À partir de janvier 2011, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Agriculture et du Logement (DREAL) sera chargée de mener et compléter ce dispositif de contrôle par les services de l'État.

## Efforts financiers et humains

La dernière visite de contrôle de l'État a eu lieu au cours du mois de décembre. Elle révèle que les ouvrages sont en bon état. Les personnes chargées de cette opération ont souligné les efforts financiers et humains importants consentis, le travail effectué en quelques années et la volonté de la collectivité de maintenir ces ouvrages en parfait état de fonctionnement et en conformité avec les obligations de l'exploitation.

Cette visite a également permis au service de l'État de contrôler les travaux d'amélioration sur chacune des vannes de fond des barrages des Cous et du Saint-Esprit. Ces vannes servent à vidanger la retenue pour l'inspection des ouvrages immergés. Les barrages sont dans tous les cas capables de remplir leur rôle d'écêteur en cas de crue, indépendamment des vannes. La retenue permanente de chaque barrage sera remise en eau à la fin des opérations. Les deux barrages écêteurs sont des biens publics qui concourent à la sécurité des biens et des personnes. Il convient de rappeler qu'ils doivent être respectés.